

Informations

Nom de l'action

Enfants de la Lune - Tunisie

Quel type d'action comptez-vous entreprendre ?

Humanitarian Project

Répond aux besoins de la collectivité et produit des résultats quantifiables et durables

Primary Contacts

Name	Club	District	Parrain	Role
Patrick Fassnacht	Ferney-Voltaire	1710	Club	International
Lamia Temimi Lakhdhar	Tunis El-Menzah	9010	Club	Hôte

Committee Members

Qui siègera à la commission de l'action (parrain hôte) ?

Name	Club	District	Role
Raoudha Ayadi	Tunis El-Menzah	9010	Secondary Contact
Eya Bel Hadj Tahar	Tunis El-Menzah	9010	Secondary Contact
Hela Mlayah	Tunis El-Menzah	9010	Secondary Contact

Qui siègera à la commission de l'action (parrain international) ?

Name	Club	District	Role
Philippe Guérin	Ferney-Voltaire	1710	Secondary Contact International
Samar Makni	Ferney-Voltaire	1710	Secondary Contact International
Pierre Déruaz	Ferney-Voltaire	1710	Secondary Contact International

Existe-t-il des conflits d'intérêts potentiels avec des membres de la commission ?

No

Aperçu de l'action

Décrire l'action. Quels en sont les principaux objectifs et qui va en bénéficier ?

Améliorer le quotidien d'environ 700 "Enfants de la Lune". Ces enfants sont atteints du Xeroderma Pigmentosum (XP), une maladie génétique rare causant une hypersensibilité aux rayons UV. L'action doit permettre à ces enfants de mener une vie quasi-normale tout en les protégeant des séquelles d'un cancer de la peau, souvent à l'issue fatale. La protection consiste en des masques ventilés (voir photo jointe) parfaitement étanches aux rayons UV. Ils auront un double impact: assurer un meilleur confort (ventilation) mais surtout apporter une bien meilleure protection (résistance aux UV) contre les risques de cancer.

Ces masques seront fournis à tous les enfants et adultes de Tunisie mais aussi à ceux d'Algérie et de Lybie qui viennent consulter dans les services de dermatologie de Tunisie.

Cette demande de GG fait suite à une action au niveau du District 1710 (DG) qui a permis de fournir 100 masques; ce DG a été extrêmement utile pour valider toutes les étapes de développement et de fabrication dans les ateliers tunisiens des 700 masques, objet de la présente demande.

Ce GG qui propose de couvrir les besoins d'un pays (Tunisie) a vocation de servir de modèle pour un projet plus ambitieux qui couvrirait les besoins d'une région (Maghreb). Des contacts dans ce sens ont déjà été pris avec les CIP France-Algérie et France-Maroc.

Axes stratégiques

Dans le cadre de quel axe stratégique cette action se situe-t-elle ?

Disease prevention and treatment

Maternal and child health

Mesurer la réussite

Disease prevention and treatment

Which goals will your activity support?

Promouvoir des programmes de prévention ayant pour objectif de limiter la propagation des maladies transmissibles et de réduire les cas de maladies non transmissibles et leurs complications.; Fournir des traitements cliniques et des services de rééducation pour les handicaps physiques.;

Comment allez-vous mesurer l'impact de votre action ? Vous devez inclure au moins une mesure du menu déroulant dans votre demande.

Measure	Méthode de collecte des données	Fréquence	Bénéficiaires
Nombre de personnes ayant signalé une meilleure qualité des soins de santé	Observation directe	Annuelle	500-999
Effet protecteur du masque sur l'évolution de la maladie et l'amélioration de l'espérance de vie	Observation directe	Annuelle	500-999

Savez-vous qui va collecter les données pour le suivi et l'évaluation ?

Yes

Nom de la personne ou de l'organisation

Association des Enfants de la Lune - Tunis. Responsable Dr. Zghal (Dermatologue)

Expliquer brièvement pourquoi cette personne ou cette organisation est qualifiée.

Dr. Zghal, dermatologue, est la personne la mieux qualifiée. Nous travaillons ensemble depuis plus de 3 ans et nous sommes certains de son implication au niveau local (Tunis) où il gère depuis de nombreuses années une structure qui reçoit, conseille et forme ces enfants. Dr. Zghal est très au fait de cette maladie; il assiste à de nombreuses conférences internationales et ses compétences sont largement reconnues. Une de ses dernières publications scientifiques est jointe au dossier. Par ailleurs trois autres dermatologues du service universitaire de dermatologie sont membres du bureau de l'Association Enfants de la Lune, Tunis.

Maternal and child health

Which goals will your activity support?

Réduire les taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans.;

Comment allez-vous mesurer l'impact de votre action ? Vous devez inclure au moins une mesure du menu déroulant dans votre demande.

Measure	Méthode de collecte des données	Fréquence	Bénéficiaires
Nombre d'enfants de moins de cinq ans recevant une attention médicale	Observation directe	Annuelle	100-499

Savez-vous qui va collecter les données pour le suivi et l'évaluation ?

Yes

Nom de la personne ou de l'organisation

Association des Enfants de la Lune - Tunis. Responsable Dr. Zghal (Dermatologue)

Expliquer brièvement pourquoi cette personne ou cette organisation est qualifiée.

Cette maladie, Xeroderma Pigmentosum (XP), orpheline (Orpha:910) et de type héréditaire, atteint les enfants dès leur naissance. Aussi est-il important de faire le diagnostic le plus rapidement possible et de protéger l'enfant au mieux. Dr. Zghal ainsi que la structure associative "Enfants de la Lune" Tunis sont à même de faire ce dépistage. Une publication récente (jointe au dossier) va dans ce sens.

Lieu et dates

Humanitarian Project

Where will your project take place?

Ville

Couvrir les besoins du pays

Pays

Tunisie

Quand l'action se déroule-t-elle ?

2021-09-01 to 2022-08-31

Province ou État

Participants

ORGANISATION PARTENAIRE (FACULTATIF)

Name	Website	Lieu
Association Enfants de la Lune, Tunis	http://www.xp-tunisie.org.tn/fr	19 Rue Slaheddine El Balti El Manar 1 Tunis 2092 Tunisie
Association Enfants de la Lune - France	contact@enfantsdelalune.org	3 Rue Corneille Bellegarde sur Valserine France

Justificatifs

- ProtocoleAccordEnfantsLune_signé.pdf
- ProtocoleAccordEnfantsLune_signé.pdf

Des membres de la commission ont-ils un conflit d'intérêt potentiel lié à l'organisation partenaire ?

No

Pourquoi avez-vous choisi de travailler avec cette organisation et quel sera son rôle ?

L'association Enfants de la Lune (EdL) Tunis aura plusieurs rôles cruciaux dans le succès de ce programme. En collaboration avec le RC Tunis El Menzah, elle fournira le tissu filtrant UV qui est fabriqué en Tunisie selon un cahier des charges défini par le docteur Zghal et elle suivra la confection des masques auprès d'une société de création et de confection locale. Par ailleurs, cette Association aura la responsabilité de valider les cagoules une fois assemblées puis de les mettre à la disposition des Enfants de la Lune. L'association est aussi responsable du suivi des enfants ainsi que de la bonne utilisation des masques et de leur maintenance. L'association s'engage à opérer ce suivi pendant 5 ans.

L'association EdL France soutient ce projet par ses connaissances pointues dans le domaine.

PARTENAIRES (FACULTATIF)

Lister tout autre partenaire dans l'action.

Professeur Houria Sahel, Chef de Service de Dermatologie, Centre Hospitalier Universitaire

ROTARIENS PARTICIPANT

Décrire le rôle des Rotariens locaux dans l'action.

Assurer le pilotage financier de l'action et sa réussite en la menant à termes par un suivi régulier des approvisionnements, de la confection et de la distribution. S'assurer du bon déroulement du GG en travaillant en toute transparence avec l'association "Enfants de la Lune" Tunis. Mesurer la réussite de l'action et s'assurer que le GG a permis d'améliorer le quotidien de ces enfants. En collaboration avec l'association Enfants de la Lune, le RC Tunis El Menzah prend en charge la fourniture des tissus opaques aux UV ainsi que la confection des masques. Assurer un reporting régulier aux Rotariens internationaux.

Le RC Tunis El Menzah, tout comme le RC Ferney-Voltaire, s'engage à participer aux recherches de fonds et de mécènes pour la mise en place d'une structure qui assurera la pérennité de cette action au-delà de la période de 5 ans couverte par le présent GG. C'est aussi dans ce but qu'un jumelage avec le RC Ferney-Voltaire est en discussion.

Décrire le rôle des Rotariens internationaux dans l'action.

Aider à la réalisation et à la consolidation de l'action, sa bonne marche et sa réussite. La contribution principale du RC Ferney-Voltaire, club international associé, est d'assurer la bonne coordination des achats, les tests et l'expédition de certains composants entrant dans la fabrication des masques.

Le RC Ferney-Voltaire, tout comme le RC Tunis El Menzah, s'engage à participer aux recherches de fonds et de mécénat) pour la mise en place d'une structure qui assurera la pérennité de cette action au-delà de la période de 5 ans couverte par le présent GG. C'est aussi dans ce but qu'un jumelage avec le RC Tunis El Menzah est en discussion.

Budget

Quelle est la devise utilisée ?

La devise choisie est celle qui sera utilisée pour régler la majorité des dépenses.

Devise locale

EUR

Taux de change en dollars US

0.83

Sauvegardé le

15/04/2021

Quel est le budget de cette action ?

Lister tous les postes de dépenses. Ne pas oublier que le budget doit être égal au montant du financement total qui sera calculé à l'étape suivante. Chaque subvention mondiale comprend une contrepartie d'au moins 15000 dollars du Fonds mondial de la Fondation Rotary. Le budget d'une action, y compris la contrepartie du Fonds mondial, doit être d'au moins 30000 dollars.

#	Category	Description	Supplier	Coût en EUR	Cost in USD
1	Équipement	Ventilateurs et cables USB	Multiples	8512	10255
2	Équipement	Power Bank (batteries rechargeables)	Multiples	8881	10700
3	Équipement	Serre-têtes	Paulson US	8232	9918
4	Équipement	Visières	Paulson US	9304	11210
5	Gestion de l'action	Frais de transport et douane	Transporteur	1200	1446
6	Gestion de l'action	Réserve et imprévus	Enfants de la Lune TN	5000	6024
7	Équipement	Velcro pour fixation	Multiples	1000	1205
8	Équipement	Tissu filtrant UV	Fabrication tunisienne	7885	9500
9	Équipement	Confection des cagoules	Fabrication tunisienne	13510	16277
10	Équipement	Chargeurs solaires	Multiples	1765	2127
11	Équipement	Imprimante Laser Tissu	Achat local	527	635
Total budget:				65816	79297

Justificatifs

- GG_2119302_Resume_Offre_Prix_details_final.pdf

Financement

Détailler les financements obtenus pour l'action. Cette information sera utilisée pour calculer la contrepartie maximum du Fonds mondial.

#	Source	Détails	Amount (USD)	Soutien*	Total
1	Cash from Club	Ferney-Voltaire	6,887.00	344.35	7,231.35
2	Cash from Club	Valserhône	1,808.00	90.40	1,898.40

3	Cash from Club	Gex-Divonne (Pays de Gex)	2,410.00	120.50	2,530.50
4	District Designated Fund (DDF)	1710	15,712.00	0.00	15,712.00
5	Non-Rotarian contributions with NO match from TRF	Innerwheel Tunis El Menzah	530.00	26.50	556.50
6	Cash from Club	Tunis El-Menzah	4,000.00	200.00	4,200.00
7	Cash from Club	Monastir	365.00	18.25	383.25
8	District Designated Fund (DDF)	9010	2,500.00	0.00	2,500.00
9	Cash from Club	Addis Ababa Entoto	603.00	30.15	633.15
10	Cash from Club	Szentendre	1,205.00	60.25	1,265.25
11	Cash from Club	Amboise	362.00	18.10	380.10
12	Cash from Club	Bourges	1,205.00	60.25	1,265.25
13	Cash from Club	Châtellerault	301.00	15.05	316.05
14	Cash from Club	Nogent-le-Rotrou-La Ferté-Bernard	603.00	30.15	633.15
15	Cash from Club	Orléans-Péguy	603.00	30.15	633.15
16	Cash from Club	Tours	603.00	30.15	633.15
17	District Designated Fund (DDF)	1720	5,242.00	0.00	5,242.00
18	Cash from Club	Blois-Loire et Châteaux	603.00	30.15	633.15
19	Cash from Club	Orléans Ouest	362.00	18.10	380.10
20	Cash from Club	Orléans	603.00	30.15	633.15
21	Cash from Club	La Marsa	365.00	18.25	383.25
22	District Designated Fund (DDF)	1780	3,400.00	0.00	3,400.00
23	Non-Rotarian contributions with NO match from TRF	Innerwheel Annecy	362.00	18.10	380.10
24	Cash from Club	Annecy	603.00	30.15	633.15
25	Cash from Club	Annecy-Rive Gauche	603.00	30.15	633.15
26	Cash from Club	Mont-Blanc - Vallée	603.00	30.15	633.15

*Lorsque des contributions en espèces sont versées à la Fondation pour financer une subvention mondiale, un 5 pourcentage est utilisé pour couvrir leurs frais de traitement. Les clubs et les districts peuvent recevoir des points Fondation pour les dépenses supplémentaires.

Montant demandé du Fonds mondial

Vous pouvez demander jusqu'à 26,854.00 dollars US du Fonds mondial. 26854

Funding Summary

	DDF contributions:	26,854.00
	Cash contributions:	24,697.00
Sous-total (contributions donnant droit à une contrepartie + Fonds mondial) :		78,405.00
Contributions de non-Rotariens avec AUCUNE contrepartie de la Fondation :		892.00
	Financement total :	79,297.00
	Budget total :	79,297.00

Pérennité

ACTIONS HUMANITAIRES

Planification de l'action

Décrire les besoins locaux auxquels répond l'action.

La Tunisie, comme tous les pays du Maghreb, ont un taux d'incidence de cette maladie XP bien supérieur à la moyenne mondiale. A titre d'exemple, le taux d'incidence est de 1.5 pour 1 000 000 habitants en France alors qu'il est de 60 en Tunisie. Une des causes pour ce taux élevé est à rechercher dans un taux de consanguinité élevé dans certaines régions du pays.

Notre action se veut de prolonger l'espérance de vie de ces enfants par une protection directe lors de l'exposition au soleil (masque) mais aussi de mieux informer la population sur les risques liés à la consanguinité. Ce deuxième aspect de prévention et de sensibilisation auprès des familles mais aussi de la population dans son ensemble doit permettre à plus long terme de réduire ce taux d'incidence pour une maladie qui ne connaît, au jour d'aujourd'hui, pas de remède.

Comment ces besoins ont-ils été identifiés ?

Nous avons la grande chance de pouvoir échanger sur ces besoins avec le Dr. Zghal, dermatologue, qui est reconnu comme expert éclairé de cette maladie en Tunisie et ailleurs. Dr. Zghal est aussi dans le comité de direction de l'Association les Enfants de la Lune, Tunis. Sous sa direction un recensement a été opéré à travers tout le pays et nous a donné ce nombre de 700 enfants.

Les membres de la collectivité bénéficiaire ont-ils été impliqués dans la recherche de solutions ?

Dr. Zghal est depuis toujours impliqué dans la recherche de solutions pour protéger ces enfants. Ces protections vont de l'opacification aux UV des ouvertures des habitations ainsi que des écoles que fréquentent ces enfants, la mise au point et les tests de tissus opaques ainsi que de la mise à disposition de crème solaire à haut indice de protection. Les masques que nous proposons représentent un gain énorme de confort dans la protection au quotidien et permettent de mener une vie quasi normale.

Comment les membres de la collectivité ont-ils été impliqués dans la planification de l'action ?

Cette action est initiée par les RC de Ferney-Voltaire (District 1710) et de Tunis El Menzah (District 9010); il leur revient de participer au suivi de la fourniture des différents éléments entrant dans la confection d'un masque et au suivi de la confection de ces masques.

Au-delà de son implication dans les fournitures, il revient à l'association "Enfants de la Lune" Tunis la responsabilité de s'assurer de la qualité de fabrication de ces masques, de les valider en termes de performance, de les distribuer, d'en garantir le bon fonctionnement et la maintenance. Par ailleurs l'association aura la charge de s'impliquer dans la formation au bon usage de ces masques auprès des enfants et de leurs parents.

Pour assurer la meilleure durée de vie possible à ces équipements il est indispensable de se concentrer sur la qualité dès la fabrication et sur un bon suivi. L'association veillera à la formation adéquate des employés fabricants cagoules et masques et de l'équipe chargée du suivi et de la maintenance.

Mise en œuvre de l'action

Résumer chaque étape de la mise en œuvre de l'action.

Do not include sensitive personal data, such as government ID numbers, religion, race, health information, etc. If you include personal data, you are responsible for informing those whose personal data is included that you are providing it to Rotary and that it will be processed in accordance with Rotary's [Privacy Policy](#).

#	Activité	Durée
1	Collecte des fonds. Premiers engagements financiers pour commande des différents éléments	1 mois
2	Réception et validation des composants. Assemblages tests pour validation	5 mois
3	Assemblage des 700 masques et distribution	6 mois
4	Formation, suivi et maintenance	48 mois

Une coordination va-t-elle être assurée avec d'autres initiatives locales ?

Yes

Décrire brièvement les autres initiatives et leur lien avec l'action.

Innerwheel El Menzah, RC Tunis El Menzah et RC Ferney-Voltaire s'engagent au suivi de ce projet sur une durée de 5 ans par, si nécessaires, des actions de collecte pour couvrir les besoins en pièces de rechange.

L'Association Enfants de la Lune Tunis s'engage à fournir le personnel nécessaire pour assurer formation et suivi; elle signale au parrain local et au parrain international les besoins en pièces de rechange sur cette période de 5 ans.

Décrire les activités de formation, de sensibilisation ou éducatives comprises dans cette action.

Deux lignes directrices dans ce domaine: 1) informer le plus largement possible sur les méfaits de cette maladie orpheline pour laquelle il n'existe à ce jour pas de traitement en informant combien il est indispensable de protéger du soleil les enfants qui en sont atteints et combien il est important que les familles comprennent les risques de transmission par mariages consanguins. 2) Apprendre aux enfants et à leurs parents à prendre soin de leurs équipements et d'en assurer l'entretien.

Cette aspect de formation est confiée à l'association Enfants de la Lune Tunis.

Comment ces besoins ont-ils été identifiés ?

Ils l'ont été après consultation des personnes directement impliquées au quotidien dans le suivi des enfants; en France, par les conseils avisés de Mme le Présidente de l'Association des Enfants de la Lune France et en Tunisie par plusieurs membres, dont le Dr Zghal, de l'Association des Enfants de la Lune Tunisie.

Comment allez-vous encourager (compensation monétaire, publicité, reconnaissance, etc.) la population locale à participer à l'action ?

Suite à la livraison d'un premier ensemble de 25 masques (une livraison de 75 est en cours), plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale et nationale tunisienne. Par ailleurs cet événement a aussi été couvert par les radios et télévision. Cela a eu pour effet de sensibiliser la population à cette maladie orpheline. La

donation des 700 masques avec sa distribution sur tout le territoire national sera encore plus largement couvert par les médias. Le retombée espérée est de voir de nouveaux soutiens matériels et financiers se mettre en place. Le RC Tunis El Menzah organisera de façon régulière des événements de communication autour de cette maladie.

Un certain nombre de documents et photos sont attachés à la présente demande pour illustrer les efforts déjà accomplis en terme de communication.

Lister tous les membres de la collectivité ou d'autres groupes qui superviseront la poursuite de l'action après la conclusion des activités subventionnées.

Une fois les 700 masques livrés et distribués, une fois les enfants et leurs parents formés à la bonne utilisation des masques par le personnel de l'Association sur une période de 5 ans, il reviendra à l'Association des Enfants de la Lune et aux autorités médicales du pays de porter cet effort sur le plus long terme. Tous les éléments pour la fabrication de ces masques (fournitures et plans de confection détaillés) sont disponibles. Les RC Tunis El Menzah et de Ferney-Voltaire s'engagent à garder un contact étroit avec l'Association EdL Tunis sur cette période de 5 ans pour assurer le plein succès de cette opération.

Par ailleurs, L'Association Enfants de la Lune, Tunis a la certification du Ministère de la Santé qui s'engage à la soutenir dans des actions futures.

Les deux clubs rotariens de Tunis El Menzah et de Ferney-Voltaire s'engagent par ailleurs à rechercher des sponsors et/ou mécènes pour un suivi au-delà des 5 ans.

Budget

Des achats vont-ils être réalisés auprès de fournisseurs locaux ?

Yes

Expliquer la procédure de sélection des fournisseurs.

Nous avons la chance de pouvoir nous baser sur notre expérience passée, celle du DG qui a permis de fournir 25 masques et qui va fournir très bientôt 75 masques.

Certains achats et l'intégralité de la fabrication se feront en Tunisie.

En particulier, il s'agit de l'approvisionnement du tissu, étanche aux UV, qui entre dans la fabrication des masques (voir document joint à la demande). La priorité a été donnée aux spécifications techniques puis au prix/m2 pour sélectionner le fournisseur. Cette opération ainsi que la confection des cagoules tissu et l'assemblage en masques seront exécutés par des sociétés tunisiennes et se feront sous la supervision de l'Association EdL Tunis et du RC El Menzah. Ces étapes cruciales seront effectuées localement par du personnel compétent et, si nécessaire, donneront lieu à des embauches.

La sélection des fournisseurs des composants électroniques et des visières (polycarbonate) se fera basé sur le retour de l'expérience acquise pour la fourniture des deux séries de 25 et 75 masques. Les composants électroniques seront d'origine chinoise et les visières d'origine US (importées en Allemagne).

Des appels d'offres ont-ils été réalisés ?

Yes

Veillez fournir un plan pour l'entretien des équipements et du matériel que vous prévoyez d'acheter pour cette action. Ce plan doit indiquer qui sera chargé du fonctionnement et de l'entretien des équipements et comment ils y seront formés.

Il est prévu qu'une jeune personne, étudiante, membre de l'Association et elle-même atteinte du XP assure cette tâche. Elle sera sous la responsabilité du Dr Zghal, dermatologue et membre fondateur de l' Association "Enfants de la Lune" Tunisie.

Les 700 masques seront validés et leur maintenance assurée par cette personne pour une période de 5ans selon les engagements de l'Association. Cette personne aura aussi à coeur de former d'autres personnes à travers le pays pour assurer cette fonction à un niveau plus local, celui d'une région par exemple. Tout comme elle formera la personne qui viendra assurer cette tâche sur le plus long terme.

Décrire comment les membres de la collectivité entretiendront l'équipement après la conclusion des activités subventionnées. Des pièces de rechange seront-elles disponibles ?

Voir ci-dessus. Les enfants et parents auront la responsabilité du bon fonctionnement du masque. Un élément du masque serait-il défaillant, il sera remplacé par les soins de l'Association. Un stock d'une centaine de masques (soit 15% du total) est réservé à cet effet. Si besoin, les RC Tunis El Menzah et Ferney-Voltaire s'engagent à organiser des activités de collecte de fonds pour couvrir des besoins additionnels. Selon le retour d'expérience cette réserve de 15% doit être suffisante pour couvrir les besoins sur 5 ans; les pièces les plus fragiles sont les ventilateurs pour lesquels il faudra peut-être collecter des fonds dans les années à venir.

Si la demande prévoit l'achat d'équipements, ces équipements seront-ils culturellement appropriés et correspondront-ils aux normes techniques locales ?

Yes

Expliquer.

Tout le processus est basé sur l'expérience acquise lors de la livraison d'un premier lot de 100 masques. 25 masques ont à ce jour été distribués aux enfants et 75 sont en cours de finalisation. Tous les composants ont été validés par les experts locaux, sous la responsabilité du Dr. Zghal.

À qui appartiendront les équipements achetés grâce aux fonds de subvention à la conclusion de l'action ? Il ne peut pas s'agir d'un district, d'un club ou d'un membre du Rotary ?

Les 800 masques (100 d'une première livraison et 700 de la présente demande) seront la propriété de l'Association Enfants de la Lune Tunisie qui les mettra gracieusement à disposition des enfants atteints de XP sur l'ensemble du territoire tunisien. Pour s'assurer de la bonne utilisation du matériel et de son bon état, l'association organisera régulièrement des campagnes de sensibilisation à la bonne utilisation des masques auprès des familles.

FINANCEMENT

Votre action comprend-elle des activités de microcrédit ?

Une source de financement locale a-t-elle été trouvée pour pérenniser les résultats de l'action ?

No

Un élément de l'action va-t-il permettre de générer un revenu ? Si oui, expliquer.

Différentes campagnes de sensibilisation auprès de divers medias (presse, radio et télévision), organisées conjointement par l'Association Enfant de la Lune Tunis, le RC Tunis El Menzah et et le Club Innerwheel El Menzah, permettront de sensibiliser la population au problème et de collecter ainsi des fonds qui pérenniseront cette action.

Les deux clubs rotariens de Tunis El Menzah et de Ferney-Voltaire s'engagent par ailleurs à rechercher des mécènes (laboratoires pharmaceutiques, par exemple) pour assurer un suivi au-delà de la période de 5 ans couverte par ce GG.

Justificatifs

- EMC_2021_XP.pdf
- Photo_EdL.png

Autorisations

Contrat

In consideration of receiving this global grant from The Rotary Foundation (TRF), the Sponsors acknowledge and agree that:

1. The Sponsors have each received and read a copy of the Terms and Conditions for Rotary Foundation District Grants and Global Grants, which are incorporated into and made part of this Agreement and will abide by all terms and conditions set forth therein.
2. The total financing amount of this Agreement is the U.S. dollar amount listed in the grant announcement letter. Any amount received in excess of the approved grant contributions will automatically be counted as general irrevocable giving to TRF and will not be applied to the global grant.
3. All global grant funds provided by TRF shall not be used for any purposes other than those approved by TRF. TRF shall be entitled to receive reimbursement for any and all global grant funds deposited with, held by, or otherwise contributed to either or both of the Sponsors that are spent for unapproved purposes as well as any funds used to benefit a Rotarian or Rotary entity. In addition, TRF reserves the right to audit the grant's financial activities at any time and suspend any or all payments if in its sole discretion progress is not considered to be satisfactory.
4. The Sponsors will keep TRF informed on the grant's progress by submitting progress reports every twelve months during the implementation of the grant activities. The Sponsors will immediately inform TRF of any significant problems with the implementation of the grant or deviations from the planned activities, including deviations in the budget. The Sponsors will submit the final report with complete financial accounting within two months of the grant's completion.
5. The Sponsors shall defend, indemnify, and hold harmless Rotary International (RI) and TRF, including their directors, trustees, officers, committees, employees, agents, associate foundations and representatives (collectively "RI/TRF"), from and against all claims, including but not limited to claims of subrogation, demands, actions, damages, losses, costs, liabilities, expenses (including reasonable attorney's fees and other legal expenses), awards, judgments, and fines asserted against or recovered from RI/TRF arising out of any act, conduct, omission, negligence, misconduct, or unlawful act (or act contrary to any applicable governmental order or regulation) resulting directly or indirectly from a Sponsor's and/or participant's involvement in grant-funded activities, including all travel related to the grant.
6. RI/TRF's entire responsibility is expressly limited to payment of the total financing amount. Neither RI nor TRF assumes any further responsibility in connection with this grant. Neither RI nor TRF is responsible for unfunded travelers.
7. TRF reserves the right to cancel this Agreement without notice upon the failure of either or both of the Sponsors to abide by terms set forth in this Agreement and the Terms and Conditions for District Grants and Global Grants. Upon cancellation, TRF shall be entitled to a refund of any global grant funds, including any interest earned, that have not been expended.
8. The failure of the Parties to comply with the terms of this Agreement due to an act of God, strike, war, fire, riot, civil unrest, hurricane, earthquake, or other natural disasters, acts of public enemies, curtailment of transportation facilities, political upheavals, acts of terrorism, or any reason beyond the reasonable control of the Parties shall not be deemed a breach of this Agreement. In such an event, the Agreement shall be deemed terminated and Sponsors shall refund all unexpended global grant funds within 30 days of termination.
ADDITIONAL AGREEMENT TERMS FOR GLOBAL GRANTS INVOLVING FUNDED TRAVELERS Sections 9-14 apply to those traveling on global grant funding ("Funded Travelers")
9. Rotarians serving on the selection committee have exercised complete transparency and disclosed any actual or perceived conflict of interest due to the committee member's association with a candidate or participating institution.
10. The Sponsors confirm that the Funded Traveler(s) are qualified to provide and/or receive this training and have the endorsement of our club or district. Additionally, the Sponsors affirm that the activity/scholarship has been planned in accordance with the host sponsor and beneficiary community.
11. If it is decided that Funded Travelers are not performing adequately, TRF must be notified. TRF reserves the right to terminate this Agreement and arrange for immediate transportation for the

- Funded Traveler(s) back to the Funded Traveler(s)' home country.
12. Notwithstanding any provision in this Agreement to the contrary, in the event the Funded Traveler(s) terminate their participation for any reason not necessitated by serious illness or injury or safety of the Funded Traveler(s) or the serious illness or injury of a Funded Traveler's family, TRF shall be entitled to a refund of any global grant funds, including any interest earned, that have not been expended pursuant to the terms of this Agreement. In addition, any Funded Traveler who terminates his/her participation prior to the end date listed in the Application for any reason other than serious illness or injury or safety shall be responsible for his/her own return transportation home. Additionally, any Funded Traveler who elects not to travel or participate in grant-funded activities shall refund the full grant, including any interest earned, within 30 days of notification.
 13. Funded Traveler(s) are required to secure, for their trip, travel medical and accident insurance to cover medical care and hospitalization, emergency evacuation, and repatriation of remains with limits as outlined in the terms and conditions. This insurance must be valid in the country(ies) that the Funded Traveler will visit during their participation and cover the periods from the date of departure through the date of return. Upon request, Funded Traveler(s) shall provide evidence of such coverage to the Sponsors and TRF.
 14. Sponsors acknowledge and agree that Funded Traveler(s) are not employees of RI or TRF and are not entitled to or eligible in any way for, or shall participate in, any compensation, employee pension, health (medical or dental), workers compensation, life, disability, or any other insurance or other fringe benefit plan of RI or TRF. Nothing in this Agreement shall be deemed or construed by the Parties or any third party as creating the relationship of partnership, joint venture, or principal and agent between or among any Funded Traveler(s), Beneficiaries, Sponsors, RI and/or TRF.
 15. Unless indicated otherwise in writing, by submission of any photos in connection with any report, Sponsors hereby give publication rights to RI and TRF for promotional purposes to further the Object of Rotary, including but not limited to RI and TRF publications, advertisements, and websites. Sponsors also authorize RI and TRF to share photos from reports with Rotary entities for promotional purposes to further the Object of Rotary.
 16. Only the laws of the State of Illinois, USA, without reference to its conflicts of laws principles, shall govern all matters arising out of or relating to this Agreement, including, without limitation, its interpretation, construction, performance, and enforcement.
 17. Any legal action brought by either Party against the other Party arising out of or relating to this Agreement must be brought in either the Circuit Court of Cook County, State of Illinois, USA or the Federal District Court for the Northern District of Illinois, USA. Each Party consents to the exclusive jurisdiction of these courts, and their respective appellate courts for the purpose of such actions. Nothing herein prohibits a party that obtains a judgment in either of the designated courts from enforcing the judgment in any other court. Notwithstanding the foregoing, TRF may also bring legal action against Sponsors and/or Funded Traveler(s) in any court with jurisdiction over them.
 18. This Agreement binds and benefits the Parties and their respective administrators, legal representatives, and permitted successors and assigns.
 19. If any provision of this Agreement is determined to be illegal, invalid or unenforceable, the remaining provisions of this Agreement shall remain in full force and effect.
 20. Sponsors may not assign any of its rights under this Agreement except with the prior written consent of TRF. Sponsors may not delegate any performance under this Agreement without the prior written consent of TRF. Any purported assignment of a Sponsor's rights or delegation of performance without TRF's prior written consent is void.
 21. TRF may assign some or all of its rights under this Agreement to an associate foundation of TRF. TRF may delegate any performance under this Agreement to an associate foundation. Any other purported assignment of TRF's rights or delegation of performance without the Sponsors' prior written consent is void.
 22. Sponsors will comply with all economic and trade sanctions, including those implemented by the Office of Foreign Assets Control (OFAC) of the United States Department of Treasury, and will use reasonable efforts to ensure that it does not support or promote violence, terrorist activity or related training, or money laundering.
 23. This Agreement constitutes the final agreement between the Parties. No amendment or waiver of any provision of this Agreement shall be effective unless it is in the form of a writing signed by the Parties.

Autorisations du contact principal

Application Authorization

By submitting this global grant application, we agree to the following:

1. All information contained in this application is, to the best of our knowledge, true and accurate, and we intend to implement the activities as presented in this application.
2. The club/district agrees to undertake these activities as a club/district.
3. We will ensure all cash contributions (as detailed in the grant financing) will be forwarded to The Rotary Foundation (TRF) or sent directly to the global grant bank account after Trustee approval of the grant.
4. Rotary International (RI) and TRF may use information contained in this application to promote the activities by various means such as The Rotarian, the RI international convention, RVM: The Rotarian Video Magazine, etc.
5. We agree to share information on best practices when asked, and TRF may provide our contact information to other Rotarians who may wish advice on implementing similar activities.
6. To the best of our knowledge and belief, except as disclosed herewith, neither we nor any person with whom we have or had a personal or business relationship are engaged, or intend to engage, in benefiting from TRF grant funds or have any interest that may represent a potential competing or conflicting interest. A conflict of interest is defined as a situation in which a Rotarian, in relationship to an outside organization, is in a position to influence the spending of TRF grant funds, or influence decisions in ways that could lead directly or indirectly to financial gain for the Rotarian, a business colleague, or his or her family, or give improper advantage to others to the detriment of TRF.

RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET CONTRATS

Autorisations du contact principal

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Patrick Fassnacht	Ferney-Voltaire	1710	Authorized	Autorisé le 16/04/2021
Lamia Temimi Lakhdhar	Tunis El-Menzah	9010	Authorized	Autorisé le 16/04/2021

Autorisation du responsable Fondation de district

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Nicole DARMENCY	Lyon-Nord	1710	Authorized	Autorisé le 16/04/2021
Youcef Leffad	Alger la Blanche	9010	Authorized	Autorisé le 16/04/2021

Autorisation de FSD

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Jean-Luc Perrin	Gex-Divonne (Pays de Gex)	1710	Authorized	Autorisé le 16/04/2021
Nicole DARMENCY	Lyon-Nord	1710	Authorized	Autorisé le 16/04/2021
Youcef Leffad	Alger la Blanche	9010	Authorized	Autorisé le 16/04/2021
Said Nejjar	Casablanca Marina	9010	Authorized	Autorisé le 19/04/2021
Michel Bezault	Nogent-le-Rotrou-La Ferté-Bernard	1720	Authorized	Autorisé le 17/04/2021
Francis Balme	Orléans Ouest	1720	Authorized	Autorisé le 16/04/2021
Jacques CYMBALISTA	Annonay	1780	Authorized	Autorisé le 16/04/2021
Lucien LUMBROSO	Grenoble-Belledonne	1780	Authorized	Autorisé le 16/04/2021

Contrat

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Lamia Temimi Lakhdhar	Tunis El-Menzah	9010	Accepted	Accepted on 16/04/2021
Bérengère Nail	Ferney-Voltaire	1710	Accepted	Accepted on 16/04/2021